PROGRAMME DE FORMATION

Droit immobilier essentiel : vente, bail, servitudes et urbanisme

Immobilier

RÉFÉRENCE	VERSION	ÉDITION	DOMAINE
WF-0629	V2026-004	2 novembre 2026	Immobilier

DURÉE	MODALITÉ	PROGRAMME	SANCTION
21 h	Distanciel asynchrone (e-learning)	6 modules 25 leçons	Attestation et certificat de réalisation

Objectifs pédagogiques

Identifier les droits portant sur un bien immobilier (propriété, démembrement, indivision, copropriété) et le rôle des intervenants d'une opération.

Conduire juridiquement une vente de l'offre à l'avant-contrat : accord des parties, mandat, choix et contenu de l'avant-contrat, diagnostics et informations dues.

Suivre la vente jusqu'à l'acte authentique et en connaître les garanties : conditions suspensives, droits de préemption, publicité foncière, vices cachés.

Qualifier un bail et en déduire le régime applicable, notamment celui du bail commercial.

Analyser une servitude ou un conflit de voisinage : origine, preuve, étendue et extinction.

Vérifier la situation d'un bien au regard de l'urbanisme : règles applicables, autorisations, conformité et effets sur une vente.

L'essentiel de la formation

Public visé

Négociateurs et assistants d'agence immobilière, collaborateurs d'office notarial, d'administration de biens ou de promotion, propriétaires et futurs acquéreurs qui veulent comprendre les règles juridiques essentielles d'une opération immobilière, sans formation juridique préalable.

Prérequis

- Aucune connaissance juridique préalable.
- Savoir lire un document de plusieurs pages et en extraire les informations utiles ; utiliser un traitement de texte.
- Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet.

Modalités et déroulement

Formation à distance, en ligne, à rythme libre, organisée autour de situations fictives (Cabinet Lormont Immobilier, agence de transaction et de gestion locative à Vauclerc (ville fictive) ; SCI des Tilleuls, propriétaire d'un petit immeuble de six logements ; Bastien et Hélène Royer, propriétaires d'un appartement en copropriété ; Clara Vidal, locataire — personnes, sociétés et biens fictifs, données fictives). Un test de positionnement ouvre le parcours. Chaque leçon associe une vidéo d'explication, une fiche pratique à conserver et deux mises en pratique corrigées (études de cas, analyses de pièces et d'actes fictifs, rédactions de clauses et de notes, décisions argumentées, analyses d'erreurs) ; chaque module se clôt par un atelier de synthèse corrigé, une vidéo récapitulative et un quiz. Plus de la moitié du temps est consacrée à la pratique, le reste aux apports et aux évaluations. Les règles sont présentées avec leur texte de référence, relu sur Légifrance et les sites officiels à la date de production ; les montants, indices, taux et seuils utilisés dans les exercices sont fournis par l'énoncé ; la formation ne remplace pas un conseil juridique, fiscal ou patrimonial individualisé. Cette formation n'est ni conçue ni présentée comme valant formation continue obligatoire des titulaires de la carte professionnelle (loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite loi Hoguet, et ses textes d'application) : aucune attestation n'est délivrée à ce titre, et chaque professionnel vérifie lui-même les conditions de son obligation. Accompagnement par un formateur par messagerie (réponse sous 48 h ouvrées), correction individuelle des livrables sur demande.

Méthodes pédagogiques

- Positionnement en début de parcours
- Apports en vidéo : explications et démonstrations
- Études de cas
- Exercices d'application et mises en pratique corrigées
- Production de livrables professionnels
- Atelier de synthèse en fin de module
- Quiz et QCM d'auto-évaluation
- Accompagnement et retours du formateur

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme de formation en ligne, accès individuel à distance
- Vidéos pédagogiques
- Fiches pratiques à conserver
- Quiz et exercices interactifs en ligne
- Correction des productions sur grille de critères
- Messagerie avec le formateur (réponse sous 48 h ouvrées)

Modalités d'évaluation

Positionnement initial (non éliminatoire) ; correction automatique ou sur grille critériée de chaque exercice ; atelier de synthèse corrigé et quiz à la fin de chaque module ; évaluation finale interne : dossier juridique d'une maison fictive mise en vente (qualification des droits, avant-contrat et conditions suspensives, diagnostics et informations dues, servitude de passage, conformité d'une extension, bail commercial sur un local attenant), corrigé sur grille, et questionnaire de 20 questions. Seuil de réussite interne : 70 % des critères. Une attestation de fin de formation précise les compétences évaluées ; aucune certification, aucune carte professionnelle ni aucune attestation de formation continue réglementaire n'est délivrée.

Sanction

Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation sont remis au participant sous réserve de la réalisation du parcours.

Cette formation n'est pas présentée comme préparant à une certification enregistrée : elle ne comprend ni inscription ni présentation à des épreuves de certification, et n'ouvre droit à aucune délivrance de certification ni au financement par le CPF.

Modalités et délais d'accès

La demande d'inscription peut être effectuée par téléphone, par courrier électronique ou au moyen du formulaire en ligne.

Un entretien ou un questionnaire de positionnement permet de vérifier l'adéquation de la formation avec les besoins, le niveau initial et les prérequis du candidat.

L'inscription devient définitive après validation du dossier administratif, acceptation des documents contractuels et, le cas échéant, confirmation du financement.

Les accès à la plateforme sont généralement activés sous 48 à 72 heures ouvrées après validation complète du dossier.

Les formations à distance sont proposées en entrées et sorties permanentes, sous réserve des délais ou dates imposés par le financeur ou le certificateur.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Vidéos sous-titrées et transcrites, fiches pratiques, modèles d'actes et corrigés en version texte lisible par les lecteurs d'écran, tableaux fournis aussi en format tableur accessible (en-têtes déclarés, sans cellule fusionnée), plans et photographies décrits par un texte, navigation au clavier, calculatrice autorisée, rythme libre et durée allongeable pour les exercices chronométrés. Référent handicap joignable à handicap@will-formation.com pour étudier toute adaptation (durée, supports, outils, modalités d'évaluation).

Tarif de la formation

Prix : **1670 €**

Financement : prise en charge possible par les organismes financeurs, selon les critères d'éligibilité applicables.

Qualiopi processus certifié

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION. Certificat QUA25070009. WILL FORMATION — Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 € — NDA 11757059675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) — SIRET 893 713 180 00014 — 01 85 09 25 99 — info@will-formation.com — www.will-formation.com

Programme détaillé

6 modules, 25 leçons — durée totale 21 h.

01 Biens, droits et intervenants

1. Positionnement — droit immobilier
2. Propriété, démembrement et indivision
3. La copropriété : lots, règlement et assemblée générale
4. Les intervenants d'une opération immobilière
5. Atelier de synthèse — Biens, droits et intervenants

02 La vente : de l'offre à l'avant-contrat

1. Offre d'achat, accord des parties et mandat de vente
2. Promesse unilatérale ou compromis : l'avant-contrat
3. Diagnostics et informations dues à l'acquéreur
4. Atelier de synthèse — La vente : de l'offre à l'avant-contrat

03 La vente : jusqu'à l'acte authentique et après

1. Conditions suspensives et droits de préemption
2. L'acte authentique, le financement et la publicité foncière
3. Garanties du vendeur et litiges après la vente
4. Atelier de synthèse — La vente : jusqu'à l'acte authentique et après

04 Les baux : qualifier et comparer les régimes

1. Qualifier un bail : habitation, mixte, professionnel ou commercial
2. Le bail commercial : durée, loyer et renouvellement
3. Bail professionnel, bail dérogatoire et occupation précaire
4. Atelier de synthèse — Les baux : qualifier et comparer les régimes

05 Servitudes et relations de voisinage

1. Les servitudes : définitions et classifications
2. Passage, vues et écoulement des eaux
3. Établir, prouver et éteindre une servitude ; troubles de voisinage
4. Atelier de synthèse — Servitudes et relations de voisinage

06 Urbanisme : règles, autorisations et conformité

1. Les documents d'urbanisme et l'information sur un terrain
2. Autorisations d'urbanisme : permis et déclaration préalable
3. Conformité, infractions et effets sur une vente
4. Atelier de synthèse — Urbanisme : règles, autorisations et conformité